

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le mercredi 13 décembre 2023, à la salle Alain Corneau de Meung-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Éric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOËL (suppléant de Yves PINSARD – Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO – Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Jean-Paul ANTOINE (suppléant de Edith CHARDON – Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Marie-Françoise QUÉRÉ (suppléante de Pascal FOULON – St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), David CAMUS (suppléant d'Elisabeth MANCHEC – Coulmiers), Joël LAINÉ (suppléant de Jacques MESAS – Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Alain CHAMPENOIS (Cléry-St-André).

Ainsi que : Réginald DEPUSSAY (Département du Loire), Karin FISCHER (Conseillère régionale référente), Hervé LEFEVRE (Maire de Rozières-en-Beauce) et, pour le bureau d'étude BL Evolution : Guillaume FROMENTIN et Charles-Adrien LOUIS.

Monsieur Cuillerier souhaite la bienvenue aux élus.

Monsieur Patrick Echegut est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2023
2. Actualités : signature de la convention LEADER 2023-2027, vote du CRST 2023-2029
3. Plan Climat Air Energie Territorial : débat autour de la stratégie
4. Biodiversité : réflexion sur la stratégie (projet « plantez le décor », etc.)
5. Point budgétaire : proposition de décision modificative (**Délibération n°23-16**), dématérialisation des actes (**Délibération n°23-17**), renouvellement du contrat pour le logiciel de comptabilité (**Délibération n°23-18**), investissement avant le vote du budget 2024 (**Délibération n°23-19**)
6. Questions diverses : conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements (**Délibération n°23-20**), prime pouvoir d'achat (**Délibération n°23-21**), désignation d'un agent de prévention (~~**Délibération n°23-22**~~), parc photovoltaïque de Baccon (**Délibération n°23-22**), parc photovoltaïque d'Ardon (**Délibération n°23-23**).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Actualités : signature de la convention LEADER 2023-2027, vote du CRST 2023-2029

Monsieur Cuillerier informe les élus que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (dit « CRST ») a été voté par les élus régionaux fin novembre pour un total de 8,6 millions de subvention pour le territoire sur la période 2023-2029. Plus de la moitié de ces crédits est orientée vers des projets de transition : isolation des bâtiments, soutien à la géothermie, développement des circuits-courts, des pistes cyclables, réhabilitation de friches, développement de la biodiversité, etc.

En complément, Monsieur Cuillerier informe les élus de la signature de la convention LEADER avec François BONNEAU le 12 décembre pour un total de 830 000 € sur la période 2023-2027. Ces crédits sont orientés vers des projets de biodiversité, stockage carbone, sobriété énergétique, etc. Enfin, M. Cuillerier rappelle que le contrat de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie) mené en partenariat avec le PETR Forêt d'Orléans a permis de soutenir 6 projets pour un total de 1 100 000 € de subvention de l'ADEME sur les territoires ruraux de l'Orléanais.

Au total, ce sont plus de 10 millions d'euros de subvention que le PETR Pays Loire Beauce draine vers le territoire.

3. Plan Climat Air Energie Territorial : débat autour de la stratégie

Le Président rappelle que le projet de stratégie PCAET présenté a été co-construite par les élus, partenaires et citoyens du territoire lors des ateliers qui se sont tenus le 15 novembre à Gidy. Dans ce sens, il propose que 3 membres issus des collectifs LIFE let's go for climate et 3 membres issus du Conseil de développement puissent intégrer le comité de pilotage.

Il est demandé que le Plan Climat puisse montrer les actions qui marchent bien aujourd'hui sur le territoire. Il doit aussi permettre de montrer les efforts consentis dès aujourd'hui dans certains domaines.

Remarque sur les inondations : une erreur a peut-être été commise de ne plus entretenir les cours d'eau, fossés... Il est cependant noté que la législation à ce sujet est très restrictive. Les élus observent que la végétation se développe rapidement dans le lit de la Loire, renforçant ainsi le risque d'embâcle en cas de crue importante.

Charles-Adrien Louis souligne que la gestion de l'eau est importante dans un PCAET et retient le fait d'intégrer des « actions sans regret » pour le futur programme d'actions.

Mobilités

Intermodalité

- M. Cuillerier rappelle que le [Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027](#) prévoit des montants importants pour les mobilités, notamment pour l'amélioration des gares et le report multimodal.
- Face au sujet du développement des RER métropolitains, il est relevé que les villes moyennes doivent devenir des points d'intermodalité (avec la mise en place de rabattement depuis les communes voisines) afin de pouvoir faire bénéficier au maximum des nouvelles solutions de mobilité.

- Remarque : une étude du Cerema montre qu'un cadencement important sur des lignes TER existantes permettrait une meilleure optimisation du réseau (fréquentation plus importante), et ne représenterait pas un surcoût très important.
- Remarque : la SNCF refait des quais de gare sur le territoire, notamment à Baule. Cela montre une bonne dynamique.

Infrastructures cyclables

- Il est souhaité que soit mis en place un réel plan de maillage des pistes cyclables à l'échelle de chaque intercommunalité. M. Cuillerier souligne que l'objectif national est de passer de 4% à 10% des déplacements à vélo au quotidien. Il observe que la météo ne doit pas constituer un frein dans la mesure où celle-ci est plus pluvieuse au Danemark ou au Pays-Bas (Pays où l'usage du vélo au quotidien est largement banalisé)
- Remarque : aujourd'hui le réseau n'est pas du tout conçu pour le développement du vélo. C'est pourtant un enjeu essentiel du territoire, même s'il n'a pas été imaginé pour le vélo.
- Remarque : une piste cyclable reliant Orléans à Bricy (et la base militaire) est en cours de réalisation.
- Remarque : il a été acté de réaliser un Schéma Directeur Cyclable par EPCI.
- Remarque : M. Lefèvre constate qu'il est parfois difficile d'obtenir la mise en place d'un passage piéton sur une voirie départementale et s'interroge sur cette faisabilité pour une piste cyclable
- Remarque : M. Corgnac souligne que le Département a organisé des ateliers mobilité. Il estime que le développement des infrastructures cyclables est faisable en maintenant dans le temps l'effort d'investissement.

Agriculture & alimentation locale

- Remarque : organisée par la CCTVL le 5 décembre, la [session agricole](#) a réuni 65 agriculteurs. L'agriculture régénératrice a notamment été présentée par Baptiste Perdereau, agriculteur exploitant à Beauce-la-Romaine, et Franck Baechler (agriculteur et exploitant).
- M. Froissart souligne que la réduction des rendements agricoles est liée à la diminution de la présence de matière organique dans les sols. Le renforcement de la matière organique dans les sols favorise sa productivité et peut permettre de diminuer l'utilisation d'azote produit par l'industrie (ammonitrate) et consommateur d'énergie fossile. En ce sens, cela peut être bénéfique pour tout le monde.
- Remarque : il est noté que l'agriculture régénératrice et le travail du sol est un travail de long terme, demandant de nombreux efforts.
- L'initiative internationale « [4 pour 1000](#) » est mise en avant : elle « vise à montrer que l'agriculture, et en particulier les sols agricoles, peuvent jouer un rôle crucial pour la sécurité alimentaire et le changement climatique. Lancée par la France le 1^{er} décembre 2015 lors de la COP 21, elle consiste à fédérer tous les acteurs volontaires du public et du privé (États, collectivités, entreprises, organisations professionnelles, ONG, établissements de la recherche...) dans le cadre du « Plan d'action Lima-Paris ». Cette initiative se base sur le fait que la matière organique « représente aussi un énorme potentiel de stockage du carbone : les sols mondiaux contiennent 2 à 3 fois plus de carbone que l'atmosphère. Si le niveau de carbone stocké par les sols dans les 30 à 40 premiers centimètres du sol augmentait de 0,4% (soit 4‰) par an, l'augmentation annuelle de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère serait considérablement réduite ».

- La question de l'azote produit à partir d'énergies fossiles est abordée.
- Remarque : l'entreprise [Intact](#) va installer une usine de transformation agroalimentaire à Baule, avec l'objectif de créer une filière des protéines végétales bas carbone (basé sur l'agriculture régénérative).
- M. Bracquemont souligne que le projet d'Intact constitue un vrai changement au niveau du territoire. Jusqu'à présent, la production était exportée. Avec ce projet, la matière première sera transformée sur place, avec une traçabilité du produit, la mise en place d'un process de production innovant, et, finalement, la création de valeur ajoutée sur le territoire.
- BL Evolution informe que le rapport carbone est de 1 à 10 entre un steak végétal et un steak classique.
- L'entreprise HappyVore a déjà implanté une usine de production de "viande" végétale à Chevilly.
- M. Camus constate que certaines filières bénéfiques pour les sols (comme la luzerne) étaient rentables à l'époque mais ne le sont plus aujourd'hui, avec des pertes de rendements trop importantes. Le besoin de rentabilité pour les exploitations agricoles est mis en avant.
- Remarque : Madame Fischer informe que l'association Terre de Liens peut être mobilisée en tant que partenaire sur ces sujets agricoles.
- M. Cuillerier rappelle le rôle majeur des circuits courts tant en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre que de diversification des productions alimentaires locales.

Économie locale

- Il est noté que les Ateliers Ligèteriens est la seule ressourcerie présente sur le territoire (financé par le CRST 2017-2023 tant en investissement qu'en fonctionnement). Une réflexion est en cours sur le territoire de la CCBL, réflexion issue d'un des 6 collectifs LIFE.

Énergies renouvelables, espaces naturels

- Remarque : un groupe de travail constitué d'élus réfléchi à l'évolution de la stratégie biodiversité. Il est demandé que les résultats de ce groupe de travail soient transmis, afin d'être intégrés au mieux dans le Plan Climat.
- Il est demandé que les sujets de biodiversités soient mieux intégrés et mis en valeur dans la stratégie : ils doivent être pensés dans un cadre global systémique, incluant les sujets air-énergie-climat.
- Il est demandé que l'éolien soit rajouté dans la stratégie (avec mention au fait que peu de sites sont favorables à l'implantation de mâts aujourd'hui, du fait de la base aérienne de Bricy).
- Il est précisé que la [chaleur fatale](#) est la chaleur générée par un procédé dont l'objectif premier n'est pas la production d'énergie. L'entreprise Tereos (Artenay) a mis en place un système permettant de valoriser 3 000 MWh de chaleur fatale ; ce projet a bénéficié du soutien de l'ADEME via le COT ENR porté par le Pays Loire Beauce.

Remarques générales

- M. Cuillerier note que la synthèse faite dans la stratégie formalisée est fidèle aux échanges ayant eu lieu lors des ateliers. Il rappelle que l'atelier de co-construction a permis des

échanges apaisés autour de la vision souhaitée pour la transition écologique du territoire et remercie BL Evolution pour la qualité de son intervention.

- Il est précisé que, d'un point de vue juridique, les EPCI n'ont pas à délibérer sur le contenu du PCAET. En revanche, il est souligné la volonté d'impliquer fortement dans la démarche les deux EPCI ; notamment par la validation des programmes d'actions de chaque EPCI en conseil communautaire.

4. Biodiversité : réflexion sur la stratégie (projet « plantez le décor », etc.)

❑ Réflexion sur la stratégie

Monsieur Froissart et Pavlos Foussekis informe qu'un comité de pilotage composé d'élus s'est réuni le 13 novembre et 11 décembre pour évoquer la façon de faire évoluer la stratégie biodiversité.

❑ Projet « plantez le décor »

Monsieur Cuillerier rappelle l'objectif de planter 100 000 arbres en 10 ans (superficie du Pays Loire Beauce : 105 792 ha). Dans ce sens, il propose de mettre en œuvre le programme « plantez le décor » (mesure 31-1 du CRST 20123-2029).

Déjà menée sur le Pays Castelroussin et le PETR Centre-Cher, le projet vise en une opération groupée d'achats de plants d'espèces locales non invasives et de fournitures (paillage, protections contre gibier, etc.) permettant la création de corridors écologiques (haies, boisements, alignements d'arbres) identifiés ou non dans la trame verte et bleue locale.

Pour cela, le Pays Loire Beauce lancera un appel à projets (pour planter des arbres) auprès des agriculteurs, associations, structures collectives (communes EPCI, établissement scolaire), entreprise et particulier.

Après avoir réunis les commandes, le Pays achètera les plants pour le compte des candidats et se fera « rembourser » à 80% par le CRST ; les « candidats » retenus paieront les 20% de reste à charge.

On s'interroge sur les caractéristiques des arbres à planter : faut-il privilégier des espèces exotiques adaptées aux températures élevées ?

Charles-Adrien Louis note qu'il est recommandé de privilégier des espèces adaptées à une évolution rapide des températures (ce qui est différents d'une espèce exotique).

Yves Froissart observe que Beaugency dispose de chênes vert, d'origine méridionale, âgés pour certains de 150 ans, témoignant ainsi de sa capacité de résistance.

Le comité syndical se montre favorable à ce projet. La délibération cadrant ce projet sera proposée au comité syndical de février.

5. Point budgétaire

❑ Proposition de décision modificative

Du fait du passage à la nomenclature comptable M57 en 2023, les amortissements sont dorénavant comptabilisés au prorata temporis. Par conséquent, sur demande de la trésorerie de Meung-sur-Loire, le Pays doit procéder à un ajustement au réel des amortissements. Les provisions sur compte 2802 – 2805 – 281831 – 281841 sont insuffisantes. Il convient donc de procéder à la DM suivante :

Sur le Budget 2023 nous avons prévu 47 038,86€ en Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 40).

Après enregistrement des dépenses d'investissements (liées au SCoT, aux achats informatique et logiciels, au site internet) comptabilisés au prorata temporis, il convient de mobiliser 50 158,13 €. D'où une différence de 3 119,20 €. La DM proposée est donc arrondie à 3 200 €. De ce fait :

On diminue les postes suivant de 3 200 € :

- chapitre 023 en fonctionnement
- chapitre 021 en investissement

Pour augmenter les postes suivant de 3 200 € :

- chapitre 042 en fonctionnement
- chapitre 040 en investissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 200.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €
R-2802 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 300.00 €
R-2805 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	730.00 €
R-281831 : Amort. matériel informatique scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	125.00 €
R-281841 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €	3 200.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité **(délibération n° 23-16)**.

Le Président rappelle que la cotisation par habitant demandée aux communautés de communes est la plus faible (1,50 €) des Pays et PETR de la région Centre-Val de Loire, témoignant ainsi de l'excellent « rapport qualité-prix » du Pays Loire Beauce.

Dématérialisation des actes

Le Président rappelle que le Pays Loire Beauce n'a pas l'obligation de télétransmettre les actes. Cependant, il propose d'autoriser le Pays Loire Beauce à s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires, sous réserve des coûts proposés par les prestataires. Patrick Echegut émet l'idée de se rapprocher du GIP Récia pour minimiser le coût de cette télétransmission. Cela sera fait début 2024.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité **(délibération n° 23-17)**.

Renouvellement du contrat pour le logiciel de comptabilité

Le Président informe que le contrat pour le logiciel de comptabilité s'achève début 2024. Il propose de renouveler ce contrat pour la période allant du 1er avril 2024 au 31 mars 2027. Le coût annuel de 756 € HT par an pour les droits d'utilisation et de 84 € HT pour la maintenance et la formation (soit 840 € HT par an).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité **(délibération n° 23-18)**.

❑ Investissement avant le vote du budget 2024

Monsieur le Président propose de délibérer pour l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2023 et ce avant le vote du budget 2024.

Chapitres	BP 2023	25%
20. Immobilisations incorporelles	46 830,00 €	11 707,50 €
21. Immobilisations corporelles	4 911,13 €	1 227,78 €
23. Immobilisations en cours	- €	- €
TOTAL	51 741,13 €	12 935,28 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (**délibération n° 23-19**).

6. Questions diverses

❑ Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

Le Président propose d'adopter une délibération qui permet au Pays Loire Beauce de se caler sur les taux de remboursement de l'Etat selon le décret arrêté sans déterminer de montant fixe. Les nouveaux montants s'appliqueront automatiquement également.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (**délibération n° 23-20**).

❑ Prime pouvoir d'achat

Le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 instaure une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ». Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion a donné un avis favorable à cette demande. Au regard des critères, cette prime s'appliquera à un agent du Pays Loire Beauce. Cette proposition est adoptée à l'unanimité (**délibération n° 23-21**).

❑ Désignation d'un agent de prévention

L'agent de développement informe qu'il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce sujet. Initialement inscrite à l'ordre du jour, la délibération est retirée.

❑ Parc photovoltaïque de Baccon

Le Président informe que la société Photosol souhaite créer une centrale photovoltaïque flottante sur l'ancienne carrière de Thorigny à Baccon. Le projet consiste en l'installation de 7 104 panneaux photovoltaïques flottants sur 2 hectares et représente une puissance de 4,4 MWc (mégawatt crête). Le Pays a été sollicité par l'Etat par un courrier reçu le 23 novembre 2023. Le projet dispose d'une étude d'impact, d'une étude paysagère et prise de vue (AEPE Gingko), d'une étude naturaliste (Naturalia) et de photomontage (P'M in architecture).

L'étude d'impact, à la suite de l'application de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) a conclu à un impact global faible du projet de Baccon sur le territoire étudié pour les volets paysage, faune/ flore, milieu humain et milieu physique.

Compte-tenu des incidences résiduelles, des efforts consentis sur la diminution de la zone aménagée (6,35 ha contre 16 ha initialement) et de l'intégralité des mesures envisagées, le projet n'exige pas de demande de dérogation portant sur des espèces protégées.

Le projet aura également une incidence locale positive via les retombées locales directes et indirectes en termes de revenus pour les collectivités.

Le comité syndical s'interroge sur les retombées économiques pour la collectivité.

Romuald Genty, maire de Mézières-lez-Cléry, informe que la création d'un champ photovoltaïque sur sa commune a permis d'obtenir 20 000 € en une seule fois auquel s'ajoute les 3 200 €/an de contribution de l'entreprise.

On s'interroge également sur le risque lié à l'inondation ainsi que le dépôt de poussière lié à la proximité de la carrière exploitée sur les panneaux photovoltaïques.

L'ensemble du dossier transmis au Pays Loire Beauce sera transmis aux délégués du comité syndical.

Néanmoins, cette proposition est adoptée à l'unanimité (**délibération n° 23-22**).

❑ Parc photovoltaïque d'Ardon

Le Président informe que la société GD SOL 131 souhaite créer une centrale photovoltaïque au lit-dit « le Clou » à Ardon en installant 77 000 panneaux photovoltaïques sur une surface globale clôturée de 36,6 hectares. Cela représente une puissance de 36 MWc (mégawatt crête).

Le Pays a été sollicité par l'Etat par un courrier en date du 13 novembre 2023.

Le Président propose de ne pas délibérer sur ce projet et de transmettre l'ensemble du dossier transmis au Pays Loire Beauce aux délégués du comité syndical, afin que chacun se fasse sa propre opinion.

❑ Agenda

- [BiodiverCiné](#) : Beauce-la-Romaine : vendredi 12 janvier 2024 – 18h45 ([salle des fêtes d'Ouzouer-le-Marché](#))
- Comité syndical (DOB) : mardi 20 février 2024 – 18h00 ([St-Péravy-la-Colombe](#))
- Comité syndical (budget 2024) : mardi 26 mars 2024 – 18h00 ([Baccon](#))

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus présents pour leur participation active et pour la qualité des échanges.

Le Président



Frédéric CUILLERIER

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Patrick ECHEGUT.

Patrick ECHEGUT